

VIDE-GRENIER

LA GUÉRINIÈRE SALLE DES PINSONNIÈRES

Dimanche 21 mai
de 9h à 18h



Pour vous inscrire, complétez ce coupon en joignant les documents demandés :
Règlement par chèque à l'ordre de « OGECEVEIL GUERINOIS » ou en espèces + la photocopie de votre carte d'identité (pour les mineurs, celui de la personne responsable).

Contact : Directement à l'école, par mail : ogeceveilguerinois@gmail.com , par courrier : Ecole Privée, rue de la rampe, 85680 La Guérinière, ou par téléphone au 06 66 03 27 99.

.....
Nom..... Prénom.....

Adresse.....

..... Téléphone :.....

Nombre d'emplacements : (4€/m ou 10€/3m)m =Euros

-
- Ce vide-grenier est strictement réservé aux particuliers.
 - Il se déroule en intérieur et extérieur salle des Pinsonnières (salle de sports) à La Guérinière de 9h00 à 18h00.
 - Le déballage se fera de 7h00 à 8h30 ; le remballage se fera entre 18h00 et 18h30.
 - Le prix de l'emplacement au mètre est de 4 euros (10€ pour 3m), possibilité d'en louer plusieurs.
 - Les exposants ne peuvent participer à plus de 2 vide-greniers par an.
 - Les exposants ne peuvent participer à des vide-greniers qui se situent en dehors de leur domicile ou leur résidence secondaire dans la commune, l'intercommunalité ou l'arrondissement départemental.
 - Chaque exposant est responsable de son stand et des dommages qu'il pourrait occasionner aux personnes, aux biens et aux marchandises d'autrui.
 - L'OGEC n'est pas responsable des détériorations, des vols, des intempéries éventuelles et de leurs conséquences.
 - Aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.
 - Les exposants ne peuvent proposer à la vente des animaux vivants, des biens alimentaires et de l'alcool...
 - Les exposants devront rendre l'emplacement dans l'état où ils l'ont trouvé.

- La vente par les enfants est autorisée, sous responsabilité parentale (copie de la carte d'identité de la personne obligatoire).
- La réservation de stand(s) équivaut à l'acceptation pure et simple du dit règlement.
- Les exposants s'engagent à respecter le protocole sanitaire en vigueur le jour de l'évènement (à consulter sur place) : sens de circulation, distanciation sociale, port du masque...